



JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES

CE QU'IL FAUT RETENIR

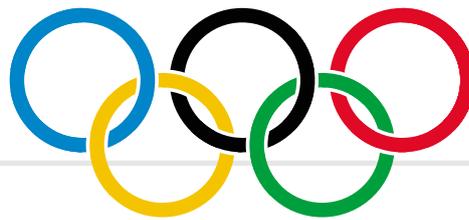
DES MESURES CONCRÈTES POUR LES CHEMINOTS !

Notre Bureau fédéral a décidé d'apporter sa signature à l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué que tous les cheminots engagés de près ou de loin à la conception et à la réalisation des Jeux olympiques soient récompensés pour leur engagement. Notre demande d'avancer la négociation annuelle obligatoire (NAO) a été refusée par l'entreprise. Cependant, en s'appuyant sur la validation de cet accord, l'UNSA s'engagera pour obtenir des mesures financières à destination de l'ensemble des cheminots lors de la NAO de fin d'année afin de valoriser leur engagement quotidien et lors de cet événement planétaire.



L'ACCORD PRÉVOIT ÉGALEMENT QUE DES DISCUSSIONS LOCALES PUISSENT PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS DE TRAVAIL DIRECTEMENT LIÉES AUX JOP MAIS RÉALISÉES AVANT OU APRES LES JOP.



POUR QUEL PERSONNEL ?

SNCF VOYAGEURS



SNCF RÉSEAU



SNCF G&C



SUGE



COMPLÈMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 22 mai dernier

Cliquez ou scannez chaque QR Code pour accéder à la liste des métiers éligibles par SA



UNSA-FERROVIAIRE